

A woman's profile is shown in silhouette, looking towards the left. Her hair is pulled back. Overlaid on her neck and shoulder area is a semi-transparent image of a city street scene with buildings and a streetcar.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES SCOLAIRES
DU 2 NOVEMBRE 2014

Portrait

sur le financement et les dépenses
des candidats autorisés

Mars 2015



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

ÉLECTIONS GÉNÉRALES SCOLAIRES
DU 2 NOVEMBRE 2014

Portrait

sur le financement et les dépenses
des candidats autorisés

Mars 2015

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Vous pouvez rejoindre un coordonnateur en financement politique aux coordonnées suivantes :

Direction du financement des partis politiques
Édifice René-Lévesque, 3^e étage
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

De la région de Québec : 418 646-8754
Partout ailleurs : 1 866 225-4087
Par courriel : financement-scolaire@dgeq.qc.ca
Par télécopie : 418 644-9993

On peut obtenir copie de ce document par l'entremise de notre site Web au www.electionsquebec.qc.ca

Portrait sur le financement et les dépenses des candidats autorisés aux élections générales du 2 novembre 2014

Table des matières

Le rôle du directeur général des élections en matière de financement	1
Contexte législatif des élections générales du 2 novembre 2014	2
Postes à pourvoir et candidatures	4
Candidats élus	6
Contributions et financement électoral	7
Dépenses électorales	9
Portrait de la campagne électorale.	10
Quelques faits marquants.	11
Annexes	13
Statistiques des élections générales scolaires du 2 novembre 2014.	15
Statistiques sur les candidats selon le sexe et l'âge	16
Statistiques sur les candidats élus selon le sexe et l'âge	17
Répartition des dépenses électorales des candidats autorisés	18

Le rôle du directeur général des élections en matière de financement

Au palier scolaire, le directeur général des élections (DGE) veille à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation des candidats, de financement et de contrôle des dépenses électorales.

La Loi sur les élections scolaires (LES)¹ s'applique à 69 commissions scolaires. Le DGE exerce les devoirs suivants, dictés par l'article 206.3 de la LES, en ce qui a trait à l'autorisation, au financement des candidats et au contrôle des dépenses électorales :

- autoriser les candidats;
- vérifier si les candidats se conforment au chapitre XI de la LES;
- donner des directives sur l'application du chapitre XI de la LES;
- examiner et vérifier les rapports financiers et de dépenses électorales qui lui sont transmis.

De plus, le DGE exerce une fonction essentielle en matière de formation, d'information et de promotion des règles de financement et de contrôle des dépenses électorales auprès des électeurs, des candidats et des directeurs généraux des commissions scolaires.

Mentionnons au passage que la vérification des rapports produits de dépenses électorales par les candidats est effectuée par le directeur général de la commission scolaire qui agit sous l'autorité directe du DGE (LES, art. 206.5). Ce travail de vérification est révisé par un vérificateur du DGE conformément à un programme de vérification. Selon les circonstances, le DGE peut demander de l'information additionnelle ou des pièces justificatives supplémentaires aux candidats autorisés avant d'autoriser le remboursement des dépenses électorales. Le directeur général de la commission scolaire ne rembourse aucune dépense sans qu'il y ait eu une validation de la part du DGE.

Les directeurs généraux assument également la vérification des rapports financiers des candidats autorisés. Ils appliquent un programme de vérification établi par le DGE qui porte sur plusieurs points de contrôle, lesquels sont en lien direct avec les exigences de la LES.

¹ Recueil des lois et des règlements du Québec (RLRQ), chapitre E-2.3.

Contexte législatif des élections générales du 2 novembre 2014

En vertu de l'article 30.9 de la LES, le DGE peut rendre accessibles au public les rapports financiers et les rapports de dépenses électorales produits par les candidats. Ces rapports devaient être déposés au plus tard le 2 février 2015 au directeur général de la commission scolaire. Les données du présent document proviennent des rapports déposés en date du 20 février 2015. **Certains ajustements pourraient être apportés à la suite du processus de vérification et de la révision de ces rapports par le DGE.**

Précisons que l'Assemblée nationale a adopté, le 9 juin 2011, le projet de loi n° 86² reportant les élections générales prévues le 6 novembre 2011 à une date ultérieure. Les élections générales du 2 novembre 2014 sont donc les premières à être tenues depuis celles de 2007.

Deux autres projets de loi (n°s 88³ et 24⁴) ont également été sanctionnés, respectivement en 2008 et 2013. Les principales modifications législatives apportées à la LES en matière de financement par ces deux projets de loi sont les suivantes :

- diminution du nombre minimal de postes de commissaire au conseil des commissions scolaires;
- ajout du poste de président aux postes soumis au suffrage universel sur l'ensemble du territoire de la commission scolaire;
- diminution de la contribution maximale par électeur, passant de 1 000 \$ à 300 \$;
- ajout d'une contribution supplémentaire de 700 \$ qu'un candidat peut verser à sa propre campagne électorale;
- réduction de la limite des dépenses électorales permises.

² 2010, c. 16

³ 2008, c. 29

⁴ 2013, c. 7

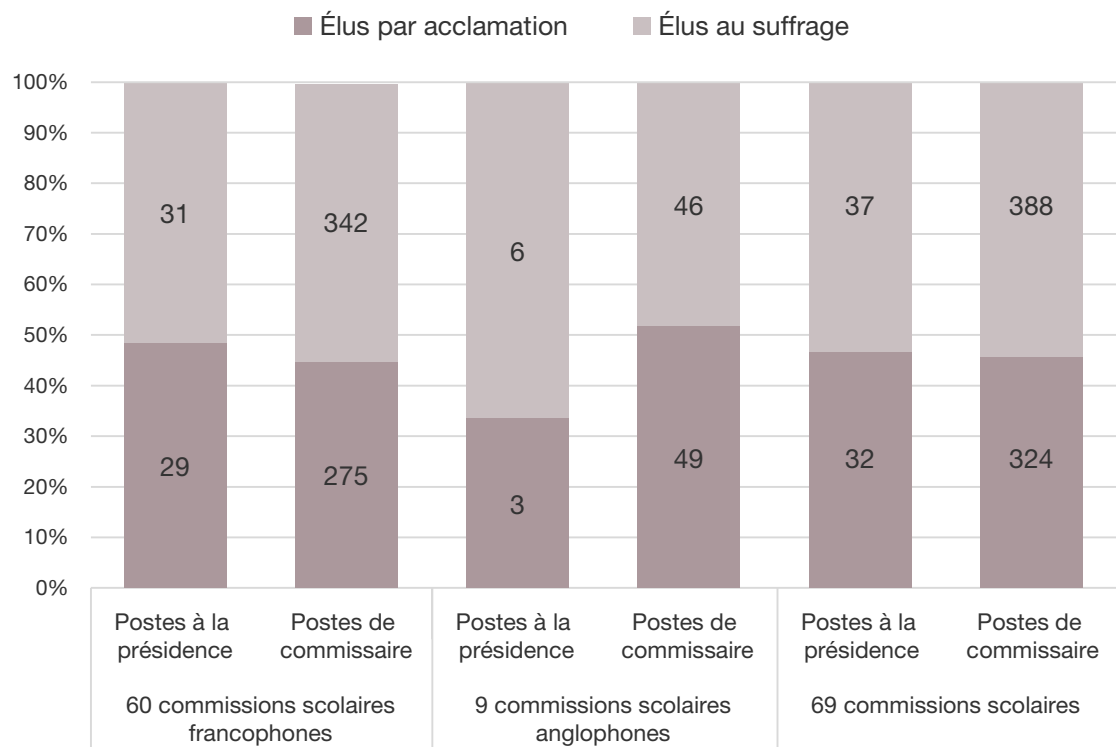
Dans le contexte de ces changements législatifs, la comparaison des données financières des dernières élections scolaires avec celles de 2007 s'avère hasardeuse. Néanmoins, lorsque approprié, un parallèle entre les deux dernières élections générales sera dressé.

Le présent document dresse un portrait statistique succinct sur les candidatures, les contributions recueillies, les dépenses électorales effectuées et le financement électoral des candidats. Le financement électoral comprend la contribution du candidat, celles d'électeurs ainsi que le montant de l'emprunt contracté. Une ventilation plus détaillée de ces données est disponible en annexe.

Postes à pourvoir et candidatures

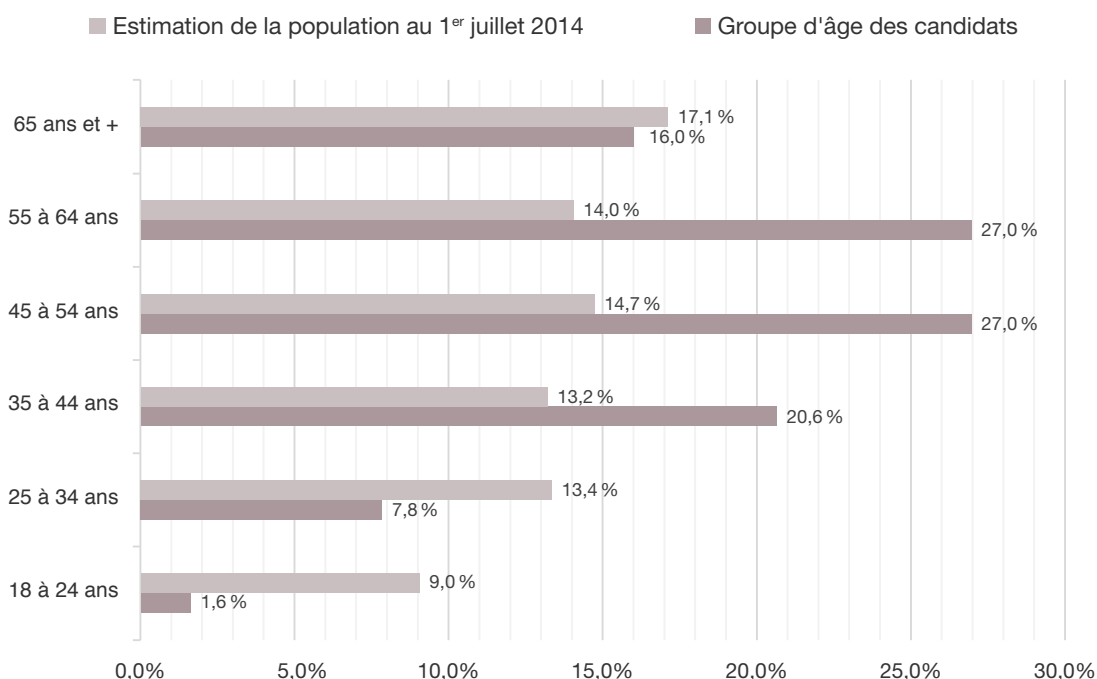
- 781 postes étaient à pourvoir : 69 postes à la présidence et 712 postes de commissaire.
- 1 483 candidatures : 123 à la présidence et 1 360 aux postes de commissaire.
- 46 % des postes ont été comblés par acclamation.
- Dans 3 commissions scolaires, tous les postes ont été comblés par acclamation.
- Dans 10 commissions scolaires, tous les postes étaient en élection.
- 93 % des candidats (1 372) ont demandé une autorisation du DGE en vue de recueillir des contributions, d'engager des dépenses ou de contracter des emprunts en vue de favoriser leur élection. C'est une hausse remarquée de 18 % comparativement aux élections générales de 2007.

Élections générales du 2 novembre 2014 Répartition des candidats élus



- 43 % des candidats étaient de sexe féminin.
- En comparant la répartition des candidatures selon leur groupe d'âge avec la population québécoise⁵, nous pouvons observer que :
 - les 18 à 34 ans sont sous-représentés : ils représentent 22 % de la population alors que cette tranche forme seulement 9 % des candidatures;
 - la population de 35 à 64 ans est, pour sa part, surreprésentée au niveau des candidatures; les 35 à 44 ans sont représentés de 7 % en plus, les 45 à 54 ans le sont de 12 % et les 55 à 64 ans de 13 %.
- Entre 2007 et 2014, la proportion des candidatures a diminué de 10 % dans la tranche d'âge des 45 à 54 ans et a augmenté de 8 % pour les candidats âgés de 65 ans et plus.

Répartition des candidats aux élections générales du 2 novembre 2014 selon les groupes d'âge



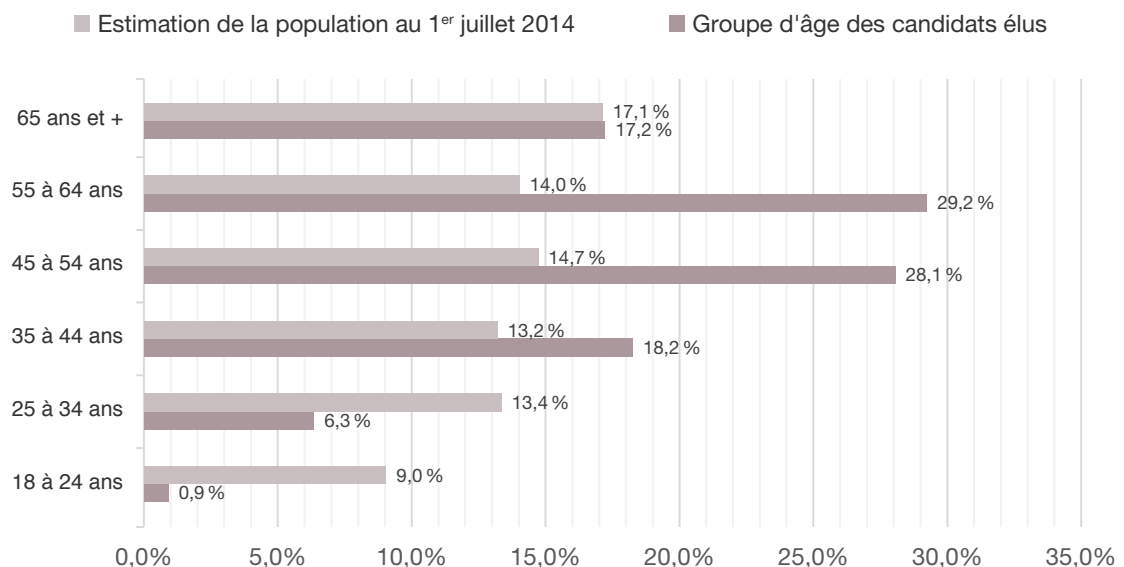
⁵ Source : Statistique Canada, Estimations démographiques au 1^{er} juillet 2014, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

Candidats élus

En comparant la répartition des candidats élus selon leur groupe d'âge avec la population québécoise⁶, nous pouvons observer que :

- les 18 à 34 ans sont sous-représentés : ils représentent 22 % de la population alors que cette tranche forme 7 % des élus;
- les 45 à 54 et les 55 à 64 ans sont surreprésentés au sein des commissions scolaires. Ensemble, ils représentent 57 % des élus comparativement à 29 % de la population;
- la représentativité des 65 ans et plus a augmenté de 9 % passant de 8 % en 2007 à 17 % en 2014; soit le même pourcentage qu'il représente au sein de la population québécoise;
- de 2007 à 2014, la représentation d'hommes âgés entre 45 et 54 ans qui ont déposé leur candidature a augmenté de 11 % et de 10 % pour les candidats élus;
- la proportion des femmes âgées de 65 ans et plus qui se sont présentées a augmenté de 6 % depuis 2007 et de 8 % pour celles qui ont été élues.

Répartition des candidats élus aux élections générales
du 2 novembre 2014 selon les groupes d'âge



⁶ ibid.

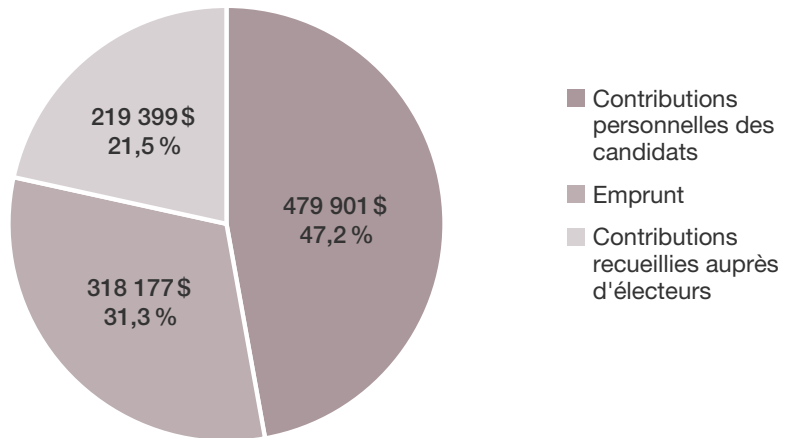
Contributions et financement électoral

- 58 % des candidats autorisés (797 sur 1 372) ont recueilli des contributions totalisant 699 300 \$, pour une valeur moyenne de 877 \$ chacun.
- Mentionnons que 44 % des candidats autorisés (608) ont eu pour seul revenu leur contribution personnelle.
- Outre leur contribution personnelle, 154 candidats autorisés ont recueilli 929 contributions de plus de 100 \$ auprès de 867 électeurs. En moyenne, ces candidats ont donc été attirants auprès de 6 électeurs qui ont contribué à leur campagne. Ainsi, ces candidats ont reçu une somme moyenne de 1 317 \$ chacun.
- Les contributions personnelles des candidats constituent 47 % de l'ensemble du financement électoral des candidats. Elles représentent 69 % de toutes les contributions recueillies (479 901 \$), pour une contribution personnelle moyenne de 618 \$.
- Les contributions personnelles des candidats se présentant dans une commission scolaire francophone représentent 51 % du financement électoral comparativement à 32 % pour les candidats se présentant dans une commission scolaire anglophone.
- Les contributions recueillies auprès d'électeurs (excluant les contributions versées par les candidats eux-mêmes) représentent 22 % de l'ensemble du financement électoral.
- Mentionnons que certains candidats paient leurs dépenses électorales directement de leur compte bancaire personnel. Par conséquent, ces montants ont été comptabilisés comme étant des contributions personnelles. Les candidats se délivrent alors un reçu conformément à la LES.
- 8 % des candidats autorisés (113) ont contracté un emprunt, pour une valeur totale de 318 177 \$. Cette somme représente 31 % de l'ensemble du financement électoral des candidats.
- 7 % des candidats autorisés (80 sur 1 214) se présentant à un poste électif d'une commission scolaire francophone ont contracté un emprunt moyen de 2 740 \$; alors que 21 % des candidats autorisés (33 sur 158) se présentant à un poste électif d'une commission scolaire anglophone ont contracté une dette moyenne de 3 000 \$ chacun.
- Les emprunts représentent 27 % du financement électoral des candidats des commissions scolaires francophones et 47 % pour les candidats des commissions anglophones.
- Le ratio d'endettement des candidats au poste de président est de 49 % alors qu'il est de 20 % pour les candidats se présentant à un poste de commissaire.

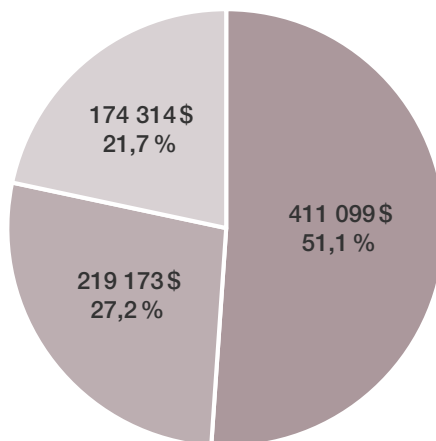
- Précisons que les emprunts ne peuvent être remboursés que par des contributions ou, éventuellement, par le remboursement des dépenses électorales par la commission scolaire. Les candidats doivent rembourser les emprunts contractés au plus tard le 31 décembre de l'année suivant le scrutin, sinon ils sont inéligibles à se présenter à toute autre élection suivante pour une période de quatre ans. Pour les candidats élus, ils perdent le droit d'assister en tant que membre aux séances du conseil des commissaires tant qu'ils n'auront pas acquitté toutes leurs dettes et qu'ils n'auront pas transmis un rapport financier additionnel constatant cet acquittement.

Répartition du financement électoral des candidats se présentant à un poste électif aux élections générales du 2 novembre 2014

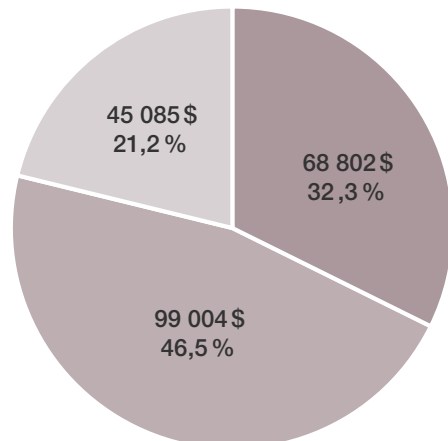
Dans l'ensemble des 69 commissions scolaires
(808 candidats autorisés)



Dans les 60 commissions scolaires francophones
(712 candidats autorisés)



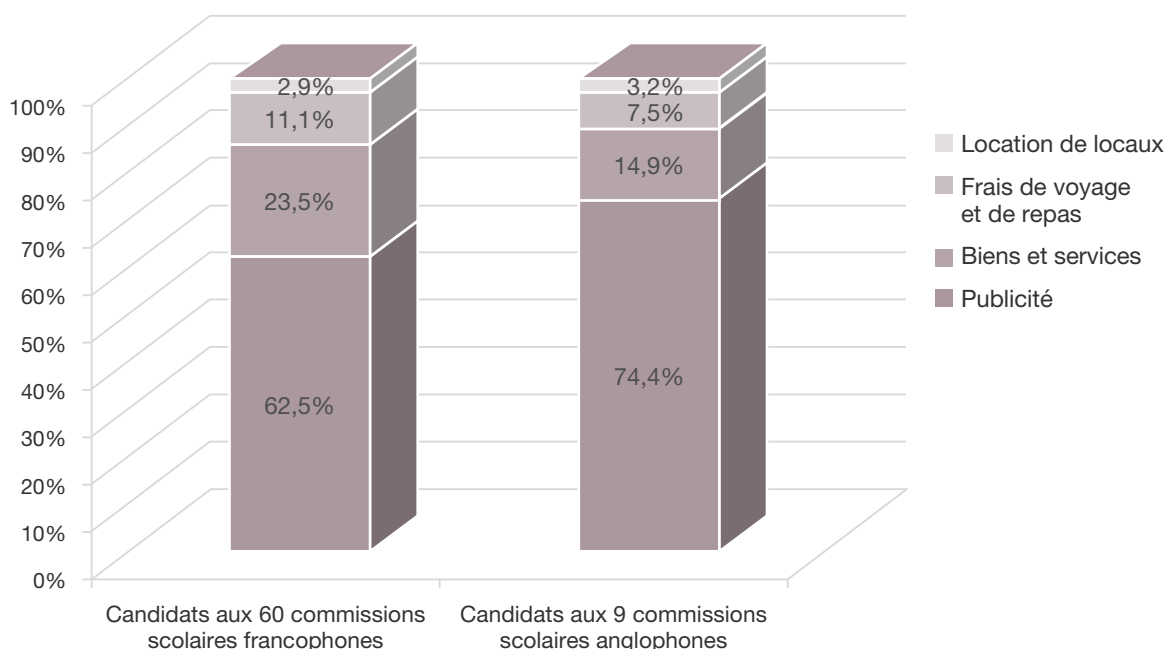
Dans les 9 commissions scolaires anglophones
(96 candidats autorisés)



Dépenses électorales

- 814 candidats autorisés (59 %) ont engagé des dépenses électorales pour un total de 956 352 \$. De cette somme, 38 % (359 426 \$) provient des candidats à la présidence.
- 79 % des candidats autorisés (1 078) se sont qualifiés à un remboursement partiel de leurs dépenses électorales. Rappelons que seuls les candidats élus ou ayant obtenu 15 % des votes valides peuvent bénéficier d'un remboursement de 75 % des premiers 500 \$ de dépenses électorales admissibles et de 50 % du montant excédentaire. Toutefois, ce remboursement ne peut excéder le montant des dettes et de la contribution personnelle du candidat.
- Dans l'ensemble, on peut estimer que les commissions scolaires rembourseront, aux candidats admissibles, une somme totale de 487 389 \$. Ainsi, 51 % des dépenses électorales déclarées par les candidats seront remboursables.
- Dans les commissions scolaires francophones, 62,5 % des dépenses électorales ont été faites en publicité pour un total de 472 024 \$ et la proportion réservée pour la publicité augmente à 74,4 % pour un total de 146 918 \$ dans les commissions scolaires anglophones.

Élections générales du 2 novembre 2014
Répartition des dépenses électorales des candidats autorisés



Portrait de la campagne électorale

Candidats autorisés se présentant à un poste électif lors des élections générales du 2 novembre 2014			
	Dans une commission scolaire francophone	Dans une commission scolaire anglophone	Total des candidats autorisés
Valeur moyenne des contributions (versées par les électeurs et les candidats)	835 \$	1 186 \$	877 \$
Valeur moyenne des contributions versées par les électeurs	1 138 \$	1 252 \$	1 160 \$
Valeur moyenne des contributions personnelles des candidats	599 \$	756 \$	618 \$
Valeur moyenne des emprunts contractés	2 740 \$	3 000 \$	2 816 \$
Valeur moyenne du financement électoral (fonds disponibles)	1 130 \$	2 218 \$	1 259 \$
Valeur moyenne des dépenses électorales	1 057 \$	2 057 \$	1 175 \$
Valeur moyenne du remboursement de dépenses électorales aux ayants droits	603 \$	1 163 \$	670 \$

	60 commissions scolaires francophones	9 commissions scolaires anglophones	69 commissions scolaires
Nombre de candidats autorisés	1 214	158	1 372
Taux de participation global ⁷	4,9 %	16,9 %	5,5 %

⁷ Source : Résultats compilés par le MELS selon l'information transmise par les présidentes et présidents d'élection en date du 5 novembre 2014

Quelques faits marquants

- Le plus jeune candidat élu venait d'avoir ses 18 ans, 24 jours avant le scrutin du 2 novembre. Le candidat élu le plus âgé a 82 ans.
- 7 est le plus grand nombre de candidats pour un même poste de commissaire.
- 47 est le plus grand nombre de candidats au sein d'une même commission scolaire (12 postes à combler).
- 16 666 est le plus grand nombre de votes valides qu'un candidat à la présidence a obtenu.
- Dans 19 commissions scolaires, on comptait 50 % ou plus de candidatures féminines.
- 36 conseils des commissaires sont composés de 50 % et plus de femmes.
- 4 candidats aux postes de commissaire ont reçu le même nombre de votes valides. Un nouveau scrutin devra se tenir pour ces deux postes.
- 6 postes n'ont reçu aucune déclaration de candidature.
- 51 candidats se sont désistés.
- 33 équipes furent reconnues par les présidents d'élection.
- L'ensemble des candidats autorisés avaient la possibilité de dépenser jusqu'à un maximum de 10,7 M \$.
- Les dépenses électorales déclarées par les candidats autorisés varient entre 6,90 \$ et 42 670 \$.
- Les dépenses de publicité faites par les candidats autorisés oscillent entre 5,75 \$ et 22 775 \$.
- Les remboursements de dépenses électorales varient entre 3,65 \$ et 16 253 \$.
- 22 800 \$ est la somme la plus élevée recueillie en contributions par un candidat et en provenance de 80 électeurs.
- Les emprunts contractés par les candidats autorisés oscillent entre 95 \$ et 30 000 \$.

Annexes



Statistiques des élections générales scolaires du 2 novembre 2014

Élections générales scolaires du 2 novembre 2014														
	Commissions scolaires francophones (60)				Commissions scolaires anglophones (9)				Total des 69 commissions scolaires					
	Présidence	Commissaire	Total	%	Présidence	Commissaire	Total	%	Présidence	Commissaire	Total	%		
Nombre de postes à pourvoir	60	617	677		9	95	104		69	712	781			
Nombre de candidatures	106	1 193	1 299		17	167	184		123	1 360	1 483			
Nombre de candidates	34	526	560	43%	6	66	72	39%	40	592	632	43%		
Candidats âgés entre 18 et 24 ans	-	22	22	2%	-	2	2	1%	-	24	24	2%		
Candidats âgés entre 25 à 34 ans	3	107	110	8%	-	6	6	3%	3	113	116	8%		
Candidats âgés entre 35 et 44 ans	13	267	280	22%	4	22	26	14%	17	289	306	21%		
Candidats âgés entre 45 et 54 ans	28	322	350	27%	1	49	50	27%	29	371	400	27%		
Candidats âgés entre 55 et 64 ans	39	307	346	27%	6	48	54	29%	45	355	400	27%		
Candidats âgés de 65 ans ou plus	23	188	191	15%	6	40	46	25%	29	208	237	16%		
Nombre de candidats élus par acclamation	29	275	304	45%	3	49	52	50%	32	324	356	46%		
Nombre de postes avec égalité des voix	-	2	2		-	-	-		-	2	2			
Nombre de postes sans candidat	-	5	5	1%	-	1	1	1%	-	6	6	1%		
Nombre de candidats qui se sont désistés	2	42	44	3%	-	7	7	4%	2	49	51	3%		
Nombre de candidats autorisés (CA)	103	1 111	1 214	93%	16	142	158	86%	119	1 253	1 372	93%		
Nombre d'équipes reconnues par le président d'élection			28				5				33			
Nombre de CA ayant recueilli des contributions	70	631	701	58%	11	85	96	61%	81	716	797	58%		
Total des contributions recueillies	170 341 \$	415 072 \$	585 413 \$		29 783 \$	84 104 \$	113 887 \$		200 124 \$	499 176 \$	699 300 \$			
Nombre de CA ayant contribué personnellement	70	616	686	57%	9	82	91	58%	79	698	777	57%		
Contributions personnelles des candidats	57 211 \$	353 888 \$	411 099 \$	70%	7 927 \$	60 875 \$	68 802 \$	60%	65 138 \$	414 763 \$	479 901 \$	69%		
% des contributions personnelles	34%	85%	70%		27%	72%	60%		33%	83%	69%			
Nombre de CA dont seule contribution personnelle	26	522	548	78%	6	54	60	63%	32	576	608	76%		
Limite des dépenses électorales permises	4 010 757 \$	5 999 679 \$	10 010 436 \$		244 888 \$	451 502 \$	696 390 \$		4 255 645 \$	6 451 181 \$	10 706 826 \$			
Nombre de candidats autorisés ayant dépensé	70	648	718	59%	11	85	96	61%	81	733	814	59%		
Dépenses électorales déclarées	282 991 \$	475 890 \$	758 881 \$		76 435 \$	121 036 \$	197 471 \$		359 426 \$	596 926 \$	956 352 \$			
Nombre de CA admissibles au remb. dép. électorales	90	845	935	77%	15	128	143	91%	105	973	1 078	79%		
Remboursement de dépenses électorales maximal	117 006 \$	268 030 \$	385 036 \$	51%	38 673 \$	63 680 \$	102 353 \$	52%	155 679 \$	331 710 \$	487 389 \$	51%		
Total des dépenses autres qu'électorales	10 085 \$	10 254 \$	20 339 \$		1 288 \$	429 \$	1 717 \$		11 373 \$	10 683 \$	22 056 \$			
Nombre de CA ayant contracté un emprunt	28	52	80	7%	6	27	33	21%	34	79	113	8%		
Valeur des emprunts contractés	132 679 \$	86 494 \$	219 173 \$		56 869 \$	42 135 \$	99 004 \$		189 548 \$	128 629 \$	318 177 \$			
% du financement provenant d'emprunt	44%	17%	27%		66%	33%	47%		49%	20%	31%			
% du financement provenant des contributions	56%	83%	73%		34%	67%	53%		51%	80%	69%			
% du financement provenant des contributions personnelles	19%	71%	51%		9%	48%	32%		17%	66%	47%			

Statistiques sur les candidats selon le sexe et l'âge

Candidats aux 60 commissions scolaires francophones							
	Présidence		Commissaire		Total		
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
18 à 24 ans	–	–	7	15	7	15	22
25 à 34 ans	1	2	49	58	50	60	110
35 à 44 ans	5	8	117	150	122	158	280
45 à 54 ans	11	17	163	159	174	176	350
55 à 64 ans	11	28	136	171	147	199	346
65 ans et +	6	17	54	114	60	131	191
Total général	34	72	526	667	560	739	1 299

Candidats aux 9 commissions scolaires anglophones							
	Présidence		Commissaire		Total		
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
18 à 24 ans	–	–	–	2	–	2	2
25 à 34 ans	–	–	–	6	–	6	6
35 à 44 ans	1	3	10	12	11	15	26
45 à 54 ans	1	–	28	21	29	21	50
55 à 64 ans	3	3	18	30	21	33	54
65 ans et +	1	5	10	30	11	35	46
Total général	6	11	66	101	72	112	184

Candidats aux 69 commissions scolaires du Québec							
	Présidence		Commissaire		Total		
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
18 à 24 ans	–	–	7	17	7	17	24
25 à 34 ans	1	2	49	64	50	66	116
35 à 44 ans	6	11	127	162	133	173	306
45 à 54 ans	12	17	191	180	203	197	400
55 à 64 ans	14	31	154	201	168	232	400
65 ans et +	7	22	64	144	71	166	237
Total général	40	83	592	768	632	851	1 483

Note : Âge des candidats au 2 novembre 2014.

Statistiques sur les candidats élus selon le sexe et l'âge

Candidats aux 60 commissions scolaires francophones							
	Présidence		Commissaire		Total		
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
18 à 24 ans	–	–	1	5	1	5	6
25 à 34 ans	1	–	29	16	30	16	46
35 à 44 ans	3	2	67	58	70	60	130
45 à 54 ans	7	8	97	76	104	84	188
55 à 64 ans	9	17	81	88	90	105	195
65 ans et +	4	9	41	51	45	60	105
Total général	24	36	316	294	340	330	670

Candidats aux 9 commissions scolaires anglophones							
	Présidence		Commissaire		Total		
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
18 à 24 ans	–	–	–	1	–	1	1
25 à 34 ans	–	–	–	3	–	3	3
35 à 44 ans	1	–	5	5	6	5	11
45 à 54 ans	1	–	17	11	18	11	29
55 à 64 ans	1	2	9	19	10	21	31
65 ans et +	–	4	5	19	5	23	28
Total général	3	6	36	58	39	64	103

Candidats aux 69 commissions scolaires du Québec							
	Présidence		Commissaire		Total		
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Total
18 à 24 ans	–	–	1	6	1	6	7
25 à 34 ans	1	–	29	19	30	19	49
35 à 44 ans	4	2	72	63	76	65	141
45 à 54 ans	8	8	114	87	122	95	217
55 à 64 ans	10	19	90	107	100	126	226
65 ans et +	4	13	46	70	50	83	133
Total général	27	42	352	352	379	394	773

Note : Âge des candidats au 2 novembre 2014.

Répartition des dépenses électorales des candidats autorisés

Candidats autorisés aux élections générales du 2 novembre 2014											
	60 commissions scolaires francophones				9 commissions scolaires anglophones				69 commissions scolaires du Québec		
	Présidence	Commissaire	Sous-total		Présidence	Commissaire	Sous-total		Présidence	Commissaire	Total
Publicité	176 753 \$	297 330 \$	474 083 \$	62,5%	57 815 \$	89 122 \$	146 937 \$	74,4%	234 568 \$	386 451 \$	621 020 \$ 64,9%
Biens et services	72 568 \$	105 690 \$	178 258 \$	23,5%	11 251 \$	18 225 \$	29 476 \$	14,9%	83 819 \$	123 914 \$	207 733 \$ 21,7%
Location de locaux	12 334 \$	9 616 \$	21 950 \$	2,9%	3 629 \$	2 637 \$	6 266 \$	3,2%	15 963 \$	12 253 \$	28 216 \$ 3,0%
Frais de voyage et de repas	21 336 \$	63 255 \$	84 591 \$	11,1%	3 740 \$	11 053 \$	14 793 \$	7,5%	25 076 \$	74 308 \$	99 384 \$ 10,4%
	282 991 \$	475 890 \$	758 881 \$	79,4%	76 435 \$	121 036 \$	197 471 \$	20,6%	359 426 \$	596 926 \$	956 353 \$

Source : Données financières extraites des rapports de dépenses électorales déposés par les candidats auprès du directeur général de leur commission scolaire en date du 20 février 2015.

